

Appel à projets « Emergence Biologie & Santé »

Financements 2027

Coordonné et administré par le **Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le présent appel à projets a pour objectif de financer des projets innovants, émergents et/ou de nouvelles thématiques. **Y sont associés, chaque année, des partenaires du Canceropôle qui, en fonction de leur stratégie et priorités thématiques, peuvent venir cofinancer les projets retenus.**

En répondant à cet appel, le porteur devra clairement montrer en quoi le projet est émergent et innovant, il précisera quel est l'effet levier attendu et indiquera quelle suite il souhaite donner à ce projet.

Le financement servira à initier un projet qui sera par la suite soumis à un appel d'offre de plus grande envergure (national, européen ou international).

Eligibilité et définition de l'émergence dans le cadre de cet appel

Le projet, d'une durée maximale de 12 mois (1/01/2027 au 31/12/2027) et doté d'un budget maximum de 30 000 €, doit être avant tout une étude de faisabilité mettant en œuvre une approche nouvelle et originale.

Il doit représenter une ouverture ou une nouvelle voie d'exploration ou encore l'arrivée d'une équipe dans un nouveau champ disciplinaire.

Il ne peut pas être la suite de recherches déjà entreprises au sein de l'équipe.

Un projet ne peut être redéposé qu'une seule fois s'il a reçu un avis défavorable l'année précédente à l'AAP « Emergence ».

Objectifs

- Valider les premières étapes d'un projet ou une étude de faisabilité préalable ;
- Acquérir des résultats préliminaires nécessaires pour pouvoir soumettre le projet à des appels d'offre de plus grande envergure ;
- Servir de tremplin pour l'obtention de financements plus importants.

Critères de sélection et d'évaluation

- L'aspect émergent et novateur, capacité à justifier du caractère émergent ;
- La qualité scientifique du projet ;
- La faisabilité du projet dans le temps impartis (12 mois) et le budget prévisionnel (30 000€ maximum) ;
- L'impact et les suites potentielles du projet ;

- Capacité à générer des données préliminaires ;
- Les collaborations transdisciplinaires ainsi que les projets soumis par de jeunes chercheurs (post-doctorant s'engageant à rester dans le laboratoire de rattachement jusqu'à la fin de la réalisation du projet financé (31/12/2027), chercheur vacataire ou statutaire ayant obtenu son poste depuis moins de 5 ans, ou de moins de 40 ans) seront favorisés. A qualité égale, le projet porté par un jeune sera priorisé.
- Le porteur du projet doit être installé en Région Sud et rattaché à un établissement membre du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur (AMU, AP-HM, CAL, CHU de Nice, CNRS, Inserm, Inria, IPC, UniCA).

Ne sont pas éligibles :

- Les porteurs financés l'année précédente dans le cadre de l'appel à projets « Emergence »
- Les projets ne détaillant pas la relevance au cancer de façon claire
- Les projets soumis par des porteurs partant plusieurs mois à l'étranger pendant la période du financement
- Un projet ayant reçu un avis défavorable à l'AAP « Emergence » les deux dernières années
- Les projets portés par un post-doctorant n'ayant pas financement assuré pour leur salaire pendant la durée du projet

NB : Deux chercheurs (chef d'équipe ou chef de groupe) de la même équipe et travaillant sur le même projet ou des projets liés sur la même thématique ne pourront pas déposer au même appel à projets

Le dossier devra comprendre les éléments suivants :

- Un résumé ainsi que le détail projet scientifique en 5 pages maximum indiquant le but scientifique recherché ainsi que le plan de travail précis (rédigé en anglais)
- Une présentation du porteur de projet à savoir son CV et la liste des publications en rapport avec le projet présenté (si applicable)
- Le plan de financement du projet faisant apparaître les éventuelles autres sources de financement en cours de demande
- Un résumé et un titre du projet vulgarisé Grand Public rédigé en Français, qui sera transmis à nos partenaires associatifs susceptibles de financer des projets « émergence ».

Règles de financement

- Le budget alloué par projet sera de maximum 30 000€
- **Frais éligibles par le Canceropôle au travers de l'AAP Emergence :**
 - Equipement
 - Personnel (CDD, CDI de mission uniquement)
 - Les dépenses de fonctionnement (y compris prestation de service)
- **Frais non-éligibles :** Salaire du porteur de projet, frais de maintenance d'équipements, frais de publication, frais de missions, ou de déplacements.

Engagement du porteur

Le projet devra être soumis à un appel d'offre de plus grande envergure dans les deux années qui suivent le financement, sauf raison particulière qui devra être justifiée au Canceropôle Sud.

Le porteur s'engagera également à :

- Informer le Canceropôle Sud de tout financement reçu pour ce projet
- Fournir un rapport d'activité scientifique en Janvier 2028 puis une mise à jour de ce rapport (nombre de publications, de demandes de financements faites et montants obtenus, brevets éventuels) tous les ans pendant 4 ans
- Présenter son projet, en cas de demande explicite du Canceropôle, à l'occasion du Séminaire annuel, d'un Seminar Series par exemple
- Mentionner dans les communications liées au projet (publications, réseaux sociaux...) le soutien du Canceropôle Sud et des éventuels partenaires cofinanceurs qui seront identifiés lors de l'attribution de la subvention
- Fournir un plan de gestion des données, à déposer sur la plateforme DMP OPIDoR (<https://dmp.opidor.fr/>).

Calendrier

Deadline de dépôt du dossier de candidature : 4 mai 2026

Communication des résultats : novembre 2026

Démarrage du projet : 1^{er} Janvier 2027

Fin du projet : 31 décembre 2027

Les projets seront à déposer en ligne sur la plateforme eSCAPE accessible depuis le site du Canceropôle <https://canceropole-paca.com/appele-a-projet/emergence-financements-2026/>

Procédure d'évaluation

Les projets respectant les critères d'éligibilité et les règles de financement, seront évalués par au moins deux experts externes à la région sur la base d'une grille d'évaluation fournie par le Canceropôle. Un classement des projets sera réalisé sur la base des évaluations et des commentaires rendus par ces experts.

La sélection et le nombre de projets retenus seront déterminés par le Comité Scientifique, du Canceropôle Sud, en fonction du budget alloué pour cet appel et des rapports d'expertise anonymisés.

Cette procédure d'évaluation et la décision d'approbation ou de rejet relèvent de la compétence exclusive et souveraine des instances du GIP Canceropôle Sud.

Contact

Pour toute information, veuillez contacter Aurélie Mangon, chargée de mission de l'équipe de coordination du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Mail : aurelie.mangon@univ-amu.fr - Tel : 06 19 44 55 62